

Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu.braine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 10 Formation en dessin assisté par ordinateur 1.1			
Code	PETE1B10EM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	25 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sébastien WALGRAFFE (sebastien.walgraffe@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement est destinée aux étudiants du premier bloc du bachelier en régence technique (électromécanique et bois-construction). L'activité d'apprentissage s'y référant a lieu au premier quadrimestre (Q1)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

Durant l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable

- d'appliquer les normes de base de dessin
- d'effectuer des tracés élémentaires à l'aide de son matériel de dessin
- d'effectuer des tracés de base en deux dimensions avec un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PETE1B10EMA Formation technique et technologique: dessin technique dont D.A.O. 1 25 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues pour les activités d'apprentissage de l'UE en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'Enseignement secondaire inférieur orientation électromécanique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu.braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation technique et technologique: dessin technique dont D.A.O. 1			
Code	6_PETE1B10EMA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	25 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sébastien WALGRAFFE (sebastien.walgraffe@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage très pratique a pour but d'apprendre les différentes règles de représentation de pièces mécaniques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Durant l'activité d'apprentissage, lors d'évaluations continues, l'étudiant sera capable d'effectuer à l'aide de son matériel de dessin des tracés élémentaires en respectant les normes de dessin technique. L'étudiant devra également être capable d'effectuer des tracés de base avec un logiciel de dessin assisté par ordinateur.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les conventions de base en dessin technique
Les tracés élémentaires en dessin technique
Les perspectives
Les outils de base en DAO

Démarches d'apprentissage

Utilisation de projections powerpoint
Travail en interaction
Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Une évaluation formative est effectuée sur des exercices fournis en classe
Des exercices complémentaires peuvent être fournis à la demande sur la plateforme ConnectED

Sources et références

Guide de mécanique -sciences et technologies industrielles de Jean-Louis FANCHON (Editions NATHAN)
Guide des sciences et technologies industrielles de Jean-Louis FANCHON (Editions NATHAN)
Guide du dessinateur industriel de CHEVALIER (Editions HACHETT)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus et powerpoint à disposition sur la plateforme ConnectED

Exercices fournis en classe

Logiciel de dessin

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est de type continue c-à-d que différents tests seront effectués dans le courant du quadrimestre. En cas d'échec, un étudiant de première année a l'opportunité de représenter un test en juin et bien sûr également en septembre. En juin et septembre le test sera effectué sur ordinateur et/ou sur papier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	100				
Période d'évaluation					Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).